

**Monsieur Jean-Michel Blanquer**  
*Ministre de l'éducation nationale*  
Hôtel de Rochechouart  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Réf : JT/AH/HW/JPL/SJ/CB

Le Havre, le 24/10/2018

**Objet : Manque d'enseignants dans l'académie de Rouen**

Monsieur le Ministre,

Nous avons pu constater sur l'ensemble de nos territoires d'élection respectifs de nombreux dysfonctionnements en termes de remplacement au sein des écoles maternelles et primaires publiques au cours de la précédente année scolaire. Faute de professeurs des écoles en nombre suffisant, de nombreux établissements présentaient des effectifs par classe parfois pléthoriques préjudiciables aux conditions d'enseignements et à l'apprentissage des enfants. Nous avons ainsi été amené l'année passée à saisir à plusieurs reprises les services académiques pour solliciter l'allocation de moyens humains supplémentaires.

Alors que les besoins vont toujours grandissants, notamment du fait de la mise en œuvre du dédoublement des classes de CP et de CE1 situées en zone d'éducation prioritaire, il ressort que l'académie de Rouen a ouvert seulement 275 places de professeurs des écoles au dernier concours pour la rentrée 2018, soit 90 postes de moins que le concours précédent.

50 postes de professeurs des écoles en Seine Maritime seraient actuellement occupés par les enseignants remplaçants qui n'ont pas vocation à être affectés à l'année dans une classe.

Or, 80 personnes inscrites sur la liste complémentaire du dernier concours de professeurs des écoles organisé par l'académie, sont disponibles pour pourvoir aux différents postes en souffrance. Il ressort pourtant que le ministère de l'Education Nationale refuse aux DASEN de Seine Maritime et du département de l'Eure de recourir à ces personnes.

Le classement de ces candidats au concours sur liste complémentaire, après évaluation de leurs compétences, atteste pourtant d'un bagage académique et pédagogique certain. En l'état, il s'avère que les DASEN n'auront d'autres choix que de recourir à du personnel contractuel présentant moins de garanties pour ce métier particulièrement exigeant.

Cette situation est incompréhensible. L'ouverture de la liste complémentaire offre l'avantage d'assurer une formation identique à celle des candidats reçus au concours, soit 3 semaines en immersion sur le terrain et 3 semaines de formation à l'ESPE ce qui n'est pas le cas des agents recrutés contractuellement. Ces derniers ne sont pas soumis aux mêmes exigences de formation après leur recrutement. Dans les faits, le choix privilégié par le ministère de recourir aux enseignants contractuels, plutôt qu'aux candidats inscrits sur la liste complémentaire au concours, s'explique plus vraisemblablement par la faculté offerte de ne pas donner de suite au terme du contrat. En effet, les enseignants issus de la liste complémentaire bénéficiant pour leur part, du statut de stagiaire de la fonction publique.

Pour notre part, nous affirmons que la qualité de l'enseignement assuré aux élèves doit primer avant tout. Le recrutement de professeurs des écoles inscrits sur la liste complémentaire au concours doit donc être systématiquement privilégié avant toute ouverture de poste contractuel.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir autoriser les services académiques de Normandie de recourir aux candidats inscrits sur la liste complémentaire pour pourvoir aux postes actuellement en souffrance dans le premier degré.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

**Hubert Wulfranc**  
Député de Seine-Maritime



**Jean-Paul Lecoq**  
Député de Seine-Maritime



**Sébastien Jumel**  
Député de Seine-Maritime



**Céline Brulin**  
Sénatrice de la Seine-Maritime



Permanence Parlementaire du  
Député  
Hubert Wulfranc  
99 avenue Jean Jaurès  
76300 Sotteville lès Rouen  
02 27 08 87 70  
[hubert.wulfranc@laposte.net](mailto:hubert.wulfranc@laposte.net)

Permanence Parlementaire du Député  
Jean-Paul Lecoq  
12 rue Michel Gautier  
76600 Le Havre  
02 32 92 59 11  
[jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

Permanence Parlementaire du  
Député  
Sébastien Jumel  
36 quai Duquesne  
BP 30071  
76200 Dieppe  
02 35 85 14 16  
[sebastien.jumel@assemblee-nationale.fr](mailto:sebastien.jumel@assemblee-nationale.fr)

Céline Brulin  
Sénatrice  
33 place du Général de Gaulle  
76000 ROUEN  
02 35 07 89 84  
[c.brulin@senat.fr](mailto:c.brulin@senat.fr)